

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE RETOURNAC**

**N° 2024/070**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 28 novembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Daniel DI LITTA, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Patrice WAUTHIER, Pierre ASTOR, Christelle BLANCHER, Antoine MALEYSSON, Damien CASSOUX.

Absents excusés représentés :

Thierry BENEVENT a donné pouvoir à Patricia GOUDARD, Jean-Pierre FILIOL a donné pouvoir à Christian PEYRARD, Maëlle JOLY a donné pouvoir à Patrice WAUTHIER, Corinne TARGHETTA a donné pouvoir à Pierre ASTOR, Ludovic LHOSTE a donné pouvoir à Jean-Claude ABRIAL, Sébastien VINCENT a donné pouvoir à Anne-Sylvie MIRMAND.

Secrétaire de séance : Madame Brigitte ROCHE

Nombre de membres en exercice : 22  
Nombre de membres présents : 16  
Nombre de procurations : 6  
Nombre d'absents : 0




**Objet : AFFAIRES FINANCIERES – Réhabilitation du site d'escalade – Demande de subvention**

Vu la commission finances du 28 novembre 2024 qui a émis un avis favorable au projet.

Madame Anne-Sylvie MIRMAND, adjointe, expose au Conseil Municipal le projet de réhabilitation du rocher d'escalade et de la via ferrata.

Dépense prévisionnelle	Montant HT	RECETTES	Demande sollicitée	Montant	Taux
<b>Réhabilitation du rocher d'escalade et de la via ferrata</b>		<b>Subventions</b>	CD 43 – FIT 43 (Rocher)	14 769.00	14,6 %
Réhabilitation rocher d'escalade	38 865.00		CD 43 – FIT 43 (via ferrata)	25 000.00	24,7 %
			Leader	40 000.00	39,5 %
Réhabilitation Via Ferrata	62 400.00	<b>Autofinancement</b>	de la commune	21 496.00	21,2 %
<b>TOTAL DEPENSES HT</b>	<b>101 265.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES</b>	<b>101 265.00</b>	<b>100.00%</b>

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

-  Approuve au titre de l'année 2025 le programme des opérations listées ci-dessus,
-  Autorise Madame le Maire à solliciter tous les financements auprès des partenaires institutionnels et notamment auprès du LEADER et du CD 43,
-  Autorise le Maire et à signer tout document afférent à ces opérations.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Patricia GOUDARD

